

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'adjointe au Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, Mme DEROY Perrine, M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, M. SAUQUES Kevin, Mme HULSHOF Sabine, Mme LABORDE Aurélie

Procurations : Mme CRUET Cynthia a donné pouvoir à M. SAUQUES Kevin

Etait absent : M. CAZES Jérôme

Etaient excusés : Mme CRUET Cynthia

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme LABORDE Aurélie

Date de convocation

22/04/2024

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE DE COURRENSAN

Le conseil réuni sous la présidence de Monsieur le maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 221 296,35 euros

Recettes : 221 296,35 euros

Fonctionnement

Dépenses : 575 825,73 euros

Recettes : 575 825,73 euros

Après en avoir longuement délibéré le conseil municipal décide d'approuver le projet de budget primitif tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

